



Entité « Stratégie et coordination ministérielles » Game Over ?

A la fin de l'été, la ministre de la Culture, Roselyne Bachelot, nous annonçait l'arrêt des mesures les moins consensuelles du Plan de transformation ministérielle tels que le regroupement des services en charge de la formation et la disparition des inspections métiers. Le terme de PTM lui-même était abandonné pour être immédiatement remplacé par un nouvel acronyme : l'OAC (Organisation de l'Administration Centrale) qui ne concernerait que « quelques modifications raisonnables et consensuelles » sur un périmètre plus limité : regroupement de plusieurs fonctions supports au Secrétariat général, création d'une nouvelle délégation en charge de la vie culturelle, des territoires et de la transmission et renforcement des expertises des directions métiers.

C'était sans compter sur la persistance du ministère à nous inventer régulièrement de nouveaux projets technocratiques. Il en était ainsi de cette entité « fourre-tout » dite de « Stratégie et coordination ministérielles » regroupant un agglomérat de services du secrétariat général. Nous y cherchions en vain une quelconque cohérence organisationnelle, ce qui est un comble au vu de l'intitulé de cette entité. Il n'y en avait aucune puisque s'y retrouvaient pêle-mêle les ex-départements de l'action territoriale et de la stratégie et de la modernisation et une liste à la Prévert de missions isolées, rattachées au secrétaire général, telles que le développement durable et politique RSO, l'innovation managériale et collaborative, l'animation cadres dirigeants et vivier ainsi que le Cycle des Hautes Etudes Culturelles, missions pour la plupart assurées par des hauts fonctionnaires. Un.e chef.fe de service devait chapeauter cette nouvelle structure avec des liens hiérarchiques avec certain.es et des liens fonctionnels avec d'autres. Le pêle-mêle devenait encore plus complexe !

SUD Culture Solidaires-Administration centrale n'avait cessé de critiquer ce bidule que l'administration voulait imposer sans réelle concertation ni avec les agent-e-s concerné-e-s, ni avec les représentant.es du personnel. Le secrétaire général avait balayé d'un revers de main nos interrogations. Il était en effet porteur de dangers pour l'avenir même des politiques territoriales du ministère. Il menaçait en effet directement ses capacités à assurer un portage stratégique des politiques mises en œuvre par les DRAC en remettant en cause les missions et le rôle pivot de l'actuel DAT (département de l'action territoriale).

Qui, au sein du Ministère, serait désormais le relais des DRAC-DAC, des politiques mises en œuvre sur le territoire, dans leur dimension transversale ? Le DAT a notamment pour fonction de porter les voix des directions/délégation auprès des DRAC/DAC/MAC et celles des DRAC/DAC/MAC auprès des Directions métiers du ministère. Cette fonction, assurée et saluée lors du confinement, disparaissait complètement dans les nouveaux organigrammes.

Ce rôle « pivot » du DAT ne peut se faire que si le DAT reste une structure clairement identifiée dans l'organigramme. Les fonctions supports ne peuvent être mises en œuvre sans une réflexion sur les politiques publiques territoriales. C'est cette articulation entre la stratégie et les fonctions supports qui ont toujours légitimé l'action de ce département.

Par ailleurs, ce projet d'organisation créait une grande confusion dans la répartition des missions entre le Secrétariat général et la nouvelle délégation sur le suivi des politiques d'outre-mer et les CPER (contrats de plan Etat-Région) :

La stratégie outre-mer, initialement conduite au sein du DAT, devait être transférée à la nouvelle délégation, désormais en charge du suivi des territoires et des politiques culturelles pour les publics prioritaires. Le DAT ne conservant que la dimension d'animation du réseau des DAC/MAC.

Comment mettre en œuvre cette stratégie des outre-mer sans l'animation du réseau des DAC. Il aurait donc été particulièrement incohérent de dissocier d'un côté le suivi des DAC/MAC et de l'autre la

stratégie outre-mer. Un mode de fonctionnement clair et approuvé par tous devait donc être maintenu afin que la mise en œuvre de la politique outre-mer soit lisible et que les DAC/MAC identifient clairement leurs interlocuteurs dans cette nouvelle organisation.

De plus nous pouvions nous poser légitimement la question de l'intérêt de dissocier l'animation des DAC/MAC de celle des DRAC. L'unicité du réseau des services déconcentrés devait être préservée.

Concernant les CPER et les CCT, il avait été réaffirmé que ces contrats resteraient de la compétence du secrétariat général. Or, dans la description des missions de la nouvelle délégation, il était indiqué : « cadrage stratégique et conseil sur l'utilisation des CPER comme outil de péréquation territoriale au sein du SG ». Alors que le SG assure « le suivi budgétaire et la synthèse des données » relatives au CPER.

Le SG assure aujourd'hui l'ensemble du suivi de ces contrats, il est essentiel qu'il conserve ses compétences pour la stratégie, le pilotage, la coordination et le suivi des CPER afin d'avoir un seul interlocuteur clairement identifié sur ces contrats, facilitant la lisibilité et l'efficacité.

Plusieurs questions se posaient à court terme : quelles modalités d'organisation seront arrêtées avec la nouvelle délégation sur les sujets pour lesquels un co-pilotage existera ? Selon quel calendrier et quelle forme les compétences seraient-elles transférées à la nouvelle délégation

Que devenaient les agent.e.s du DAT ? Il devenait urgent que les agent.e.s en charge de ces dossiers transférables auprès de la nouvelle délégation aient connaissance des nouvelles missions qui leur auraient été conférées et disposent des fiches de postes précises pour leur permettre de faire leur choix.

Nous demandions que le secrétariat général conservât son rôle pivot dans l'animation et le suivi transversal des politiques territoriales du ministère et que les missions du DAT pour le suivi stratégique et budgétaire des CPER et le portage des politiques d'outre-mer en lien avec les DAC soient confortées.

Si nous employons le passé, c'est que la directrice du cabinet nous a informé.es aujourd'hui que la ministre avait décidé d'abandonner cette réorganisation illisible et particulièrement mal ficelé. Dont acte.

Mais nous ne sommes pas dupes. L'abandon de ce projet, auquel personne ne croyait, intervient dans un moment où les relations sociales sont particulièrement tendues avec la ministre et son administration. La dégradation du dialogue social est telle que l'ensemble des organisations syndicales ont convenu de ne pas assister au CTM convoqué ce jeudi pour entériner le nouveau décret de réorganisation de l'administration centrale.

Nous avons aujourd'hui demandé à la directrice de cabinet de reporter ce CTM afin de poursuivre la discussion sur tous les aspects qui demandent à être éclaircis. Et il ne manquent pas. Pour nous, cette réorganisation ne constitue pas, dans le contexte sanitaire actuel, une priorité. Qui nous fera croire que la création d'une nouvelle délégation (dont on ne connaît toujours pas l'intitulé définitif) est d'une telle urgence qu'elle fera disparaître le 2 janvier 2021 les inégalités territoriales en matière culturelle ? Qui nous fera croire qu'il y a urgence à mutualiser nombre de fonctions au Secrétariat général pour que le ministère puisse mieux fonctionner ? La priorité première de l'administration de ce ministère, c'est de consacrer toute son énergie pour éviter le naufrage de la culture qui se profile avec l'aggravation de la crise sanitaire et, accessoirement, œuvrer à la protection maximale de ses agent.es.

Jugeant que le travail de concertation avait été suffisamment abouti, la directrice du cabinet a jugé qu'il « *était temps de siffler la fin de la récréation* » mais qu'elle allait transmettre à la ministre notre demande de report. La réponse ne s'est pas faite attendre. C'est niet. Ce sera donc sans nous.....

SUD Culture Solidaires, le 4 novembre 2020